



ville de Saint-Gabriel

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, statuera le 5 novembre 2018 à 20 h 00 en la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Saint-Gabriel, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 300, DE L'INDUSTRIE, LOT: 3 045 118

La dérogation mineure autoriserait une augmentation d'au plus 5% de la superficie d'occupation au sol portant le pourcentage d'occupation à un maximum de 45% alors que l'annexe BB, du règlement de zonage numéro C.V. 195 prescrit pour la zone IN-30, un maximum d'occupation de 40% pour le type d'usage 4000, soit l'usage industriels.

Fait et donné à Ville Saint-Gabriel, ce 15 octobre 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 09h00 et 16h00, à compter du 15 octobre 2018, de l'avoir publié sur le site internet de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca et en le faisant paraître dans le journal l'Action de d'Autray, édition du 15 octobre 2018.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^{ME} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier